

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2018/2019
Application de la TVA 7% (Loi de Finances 2018 - art. 43)

2ème cycle de l'enseignement de base (classes de 7ème, 8ème et 9ème)

DESIGNATION	MODALITES DE REGLEMENT (1)			
	COUT ANNUEL TTC	1 ^{er} trimestre (à l'inscription nouveaux élèves et avant le 25/08/2018 pour les anciens)	2 ^{ème} trimestre (règlement avant le 01/12/2018)	3 ^{ème} trimestsre (règlement avant le 01/03/2019)
TESTS DE NIVEAU uniquement pour les nouveaux élèves	A régler à la préinscription : 120 DT			
DROIT DE 1ère INSCRIPTION	535 DT	535 DT		
DROIT DE REINSCRIPTION	267,500 DT			267,500 DT
SCOLARITE COLLEGE •BADGE inclus (à renouveler en cas de perte au tarif de 15 D TTC) • CALENDRIER + PHOTO CLASSE inclus	5150 DT	1750 DT	1700 DT	1700 DT
FOURNITURES PEDAGOGIQUES • Education artistique • Education technique • Sciences Physiques	280 DT	280 DT		
SERVICES RESTAURATION au choix	Panier - Encadrement	450 DT	250 DT	200 DT
	Cantine - Encadrement (2) - Catering (3) (4 repas/semaine)	450 DT 1100 DT	250 DT 600 DT	200 DT 500 DT
ETUDES SURVEILLEES	450 DT	250 DT	200 DT	
Cours de soutien et de remédiation (pour les élèves ayant des lacunes) : gratuité Cours de consolidation (classes de 9 ^{ème}) : gratuité En cas de désistement, tous ces droits et frais ne seront ni remboursables, ni transférables à d'autres personnes ou à d'autre frais. L'absence de paiement dans les délais impartis entraîne l'exclusion temporaire de l'élève puis sa radiation de l'établissement.				

(1) Règlements mensuels acceptés sous conditions.

(2) Le montant de l'encadrement Cantine est payable avec les frais au nom de la « Fondation Bouebdelli »

(3) Chèque à libeller au nom de la société « Multicatering »

Calendrier des encaissements du 1er versement : pour les anciens du **16/07/2018 au 27/07/2018** et du **20/08/2018 au 25/08/2018**, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h. L'inscription n'étant considérée comme définitive qu'après règlement, dans les délais, du 1er versement des frais de scolarité, l'école disposera, **dès le 26/08/2018**, des places des élèves non en règle avec l'économat.

Réduction de 20% : une réduction sera accordée aux familles dont 4 enfants au moins sont scolarisés dans l'établissement. Cette réduction, dont le taux est de 20%, porte sur les frais de scolarité du 4ème enfant et des suivants. Les parents doivent en faire la demande au moment de l'inscription.

Blouse blanche : les élèves du 2ème cycle de l'enseignement de base sont tenus de porter une blouse blanche **longue** col chemisier ou tailleur avec manches longues et d'y agraffer le badge réglementaire dès le 1er jour de la rentrée. **Les blouses-vestes courtes ne sont pas acceptées.**

Tenues de sports : à acquérir auprès de l'économat jusqu'au **27/07/2017** les jeudis et les vendredis de 8h à 12h.

AUCUNE VENTE NE SERA EFFECTUEE EN AOÛT ET SEPTEMBRE 2018.

Fournitures scolaires : voir liste.

Les cartables à roulettes ne sont tolérés que s'ils comportent des sangles afin d'être portés sur le dos.

Cantine et Service panier : les réservations doivent avoir lieu dès l'inscription. **Ouverture le second jour de la rentrée scolaire.**

Rentrée scolaire : Se référer à la date officielle annoncée par le Ministère de l'Education, étant précisé que le 1er jour les cours cesseront à 12h30.

N.B : le droit de timbre à appliquer à chaque facture émise est de 600 millimes, ce droit est applicable à chaque paiement différé